

NOTRE PROCESSUS

Les informations ci-dessous détaillent le processus d'Early Stages.



Recommandation à Early Stages

N'importe qui peut recommander un enfant à Early Stages. Nous acceptons les recommandations pour les enfants âgés de 2 ans et 8 mois à 5 ans et 10 mois. Pour faire une recommandation :

- Remplissez le formulaire en ligne sur www.earlystagesdc.org (le meilleur moyen)
- Envoyez par courrier électronique un formulaire de recommandation dûment rempli à referral@earlystagesdc.org
- · Appelez le (202) 698-8037
- Faxez un formulaire de recommandation dûment rempli au (202) 654-6079





Dépistage du développement

Après avoir reçu une recommandation, nous vous contactons, en tant que parent, pour un bref dépistage. Nous proposons des options de dépistage en personne, par téléphone et par appel vidéo.

Lors du dépistage, nous utilisons le questionnaire intitulé « Ages and Stages » (ASQ) pour vous poser des questions sur le développement et les antécédents médicaux de votre enfant. Nous pouvons demander à parler aux autres personnes qui s'occupent de votre enfant, notamment les médecins, les enseignants et les prestataires de services de garde. Nous pouvons demander certains documents, comme les dossiers médicaux et les rapports d'évaluation.

Nous vous donnons également des ressources sur l'éducation spécialisée. Celles-ci vous aident à comprendre les termes importants et vos droits.

Après le dépistage, nous discutons de la nécessité d'une évaluation plus approfondie.

Évaluation

Nous pouvons planifier une évaluation basée sur les résultats du dépistage. Une évaluation détermine si votre enfant est admissible aux services d'éducation spécialisée. Le processus d'évaluation ne commence qu'après avoir obtenu votre consentement. Votre consentement est votre autorisation écrite.

L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION PEUT ÉVALUER :

- Communication (parole et langage): comment votre enfant parle, comprend et utilise le langage
- Apprentissage précoce (réflexion, résolution de problèmes et compétences scolaires) : comment votre enfant apprend et utilise les informations
- Développement physique (mouvement, motricité fine et traitement sensoriel) : comment votre enfant bouge, voit et entend ; comment votre enfant utilise les petits muscles de son corps ; comment votre enfant utilise ses sens
- Développement socio-émotionnel : comment votre enfant interagit avec les autres et comment son comportement touche sa vie quotidienne

L'ÉVALUATION PEUT COMPRENDRE:

- Entretiens et questionnaires
- Dépistages auditif et visuel
- · Évaluation de compétences, telles que l'apprentissage, la parole et le mouvement
- ·Observation de votre enfant
- · Examen des antécédents médicaux, sociaux et familiaux de votre enfant

Vous êtes un membre précieux de l'équipe d'évaluation de votre enfant. Nous vous encourageons à poser des questions et à partager vos préoccupations, vos objectifs et des informations sur votre enfant.





Réunion d'admissibilité

Lors de la réunion d'admissibilité, l'équipe examine les résultats de l'évaluation de votre enfant. Ensemble, nous déterminons si votre enfant est admissible aux services d'éducation spécialisée. Selon la Loi sur l'éducation des personnes handicapées (IDEA), votre enfant est admissible aux services s'il a un handicap défini par la loi qui a un impact sur son éducation.

Si votre enfant est admissible, il a droit aux services et l'équipe élabore un programme d'éducation individualisé (IEP) lors d'une réunion.

Si votre enfant n'est pas admissible, il ne peut pas bénéficier des services et le processus se termine. Vous repartez avec de précieuses informations sur le développement de votre enfant. Nous pouvons répondre aux questions sur la manière de soutenir davantage votre enfant.



Réunion de l'IEP (Programme d'éducation individualisé)

Un IEP est un document écrit qui énumère les services d'éducation spécialisée dont votre enfant a besoin pour réussir à l'école.

Les services liés à l'IEP ne peuvent commencer qu'après votre consentement. Vous pouvez choisir de ne pas donner votre consentement ou de le retirer à tout moment. Vous et l'équipe de votre enfant décidez quand les services commencent. Si votre enfant a moins de trois ans, l'IEP ne peut commencer qu'à son troisième anniversaire.

L'équipe scolaire de votre enfant examine l'IEP avec vous au moins une fois par an.

SERVICES LIÉS À L'IEP

Les services d'éducation spécialisée dans le cadre d'un IEP comprennent un enseignement spécialisé. L'enseignement spécialisé adapte le programme aux besoins de votre enfant.

Les services peuvent également inclure des services connexes spécifiques. Les services connexes soutiennent l'enseignement en classe. Par exemple, votre enfant peut bénéficier de services d'orthophonie, d'ergothérapie ou de soutien comportemental.

PLAN DE SERVICES

Nous pouvons élaborer un plan de services si vous choisissez d'inscrire votre enfant dans une école privée ou religieuse. Un plan de services ne fournit pas tous les services disponibles dans un IEP. Il se peut que cela ne réponde pas pleinement aux besoins de votre enfant. Un responsable de cas de DCPS examine le plan de services avec vous au moins une fois par an.



Inscription scolaire

Le processus d'Early Stages se termine par une offre d'inscription dans une école de DCPS. Nous confirmons d'abord que l'école de votre quartier peut mettre en œuvre l'IEP de votre enfant. C'est l'école que nous proposons si elle a une place disponible. Si l'école du quartier n'est pas une option, nous proposons l'école la plus proche qui peut mettre en œuvre l'IEP. Nous pouvons également prendre en compte d'autres facteurs tels que la préférence liée aux frères et sœurs et l'accessibilité.

Vous devez inscrire votre enfant à l'école pour bénéficier des services. Early Stages ne peut proposer une inscription qu'au sein de DCPS. Si vous inscrivez votre enfant dans une école publique à charte, vous pouvez transférer l'IEP. Si vous inscrivez votre enfant dans une école privée ou religieuse, vous pouvez plutôt demander un plan de services.



POLITIQUE D'ANNULATION

Early Stages est tenu par la loi de respecter de stricts délais d'évaluation. Les rendez-vous manqués ont un impact sur notre capacité à servir les familles en temps opportun. Si vous devez annuler un rendez-vous, veuillez en informer Early Stages dès que possible. Une annulation effectuée moins de 24 heures à l'avance est considérée comme un rendez-vous manqué. Cela peut entraîner la fermeture du dossier de votre enfant.